



Mairie  
de  
VILLEBOIS 01150

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Émilie CHARMET, Maire.

**Présents** : E. CHARMET, G. D'ANDREA, I. FRADIN DE BELLABRE (*pouvoir Y. MERMIN*), G. POLONI, G. CROST, V. BARTOLINI, Y. CHAUDET, P. GUILLET, J. LACROIX (*pouvoir C. DURAND*), E. ROYER, J. VANARET (*pouvoir N. RODIN-DUFOUR*).

**Absents excusés** : Y. MERMIN, N. RODIN-DUFOUR, H. SAN MARTIN, C. DURAND,

**Absents** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Camille BUGAUD

La séance est ouverte à 19h10

1. Lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 15 mars 2021 :

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Une modification est apportée aux informations sur le SIRISE par Jessica LACROIX, conseillère municipale et déléguée au SIRISE.

Une conseillère s'étonne que les noms des conseillers et le sens des votes apparaissent. Il est expliqué que cela est normal et obligatoire puisque les séances sont publiques, mais qu'un vote à bulletin secret est possible à la demande d'au moins un tiers des conseillers.

**Adopté à l'unanimité.**

2. Cotes irrécouvrables :

Sur demande de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey nous devons mandater en cotes irrécouvrables la somme de 593.11€, dans le budget Eau et Assainissement, au chapitre 67, article 678.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3. Affectation d'une dépense à la section d'investissement

Le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler les vestes anti-feu des sapeurs-pompiers volontaires du CPINI de Villebois, les leurs n'étant plus aux normes et lourdes. Les nouvelles coûteraient entre 300 et 500 euros TTC pièce.

Afin de pouvoir prétendre à d'éventuelles subventions, notamment de la part du SDIS, le Maire propose de passer en section d'investissement l'achat de nouvelles vestes anti-feu aux pompiers, pour un montant estimé de 7500 €

**Adopté à l'unanimité.**

### 4. Subventions personnes de droit privé

La Commission Finances souhaite donner une orientation à ce budget, définir les types de subventions et leur modalité d'attribution, et organiser le budget alloué aux subventions dédiées aux associations.

La liste des attributions de l'année 2020 a été fournie aux conseillers préalablement au Conseil municipal. Certaines subventions sont liées à une compétition, à un évènement particulier, d'autres sont récurrentes comme le RASED, l'ADAPA et les Restos du Cœur. La Commission Finances estime que certaines anciennes subventions étaient attribuées à des associations nationales et que même si ces causes sont importantes, elle souhaite orienter les attributions de subventions en priorité vers le développement local (pour les associations de Villebois et alentours) et vers des associations ou organisations extérieures à la commune œuvrant pour nos habitants.

Une conseillère demande ce que représente la subvention attribuée au Conservatoire des espaces naturels en 2020, le Maire explique qu'elle est exceptionnelle car liée aux travaux effectués par le CEN à la Carrière des meules.

Le Maire explique que la Commission souhaite allouer une subvention de fonctionnement aux établissements et centres de formation qui accueillent des élèves de Villebois, comme le CECOF d'Ambérieu ou encore le Lycée de Saint-Sorlin-en-Bugey, à raison de 50 euros par élèves.

Le Maire explique la volonté de la Commission d'allouer également des subventions par projet, ceci afin de donner une impulsion, une dynamique à nos associations pour se développer et créer des évènements sur la commune. Un conseiller ajoute que les associations sportives n'auront aucun revenu cette année en raison de la crise sanitaire et qu'elles auront certainement besoin d'une aide financière de la part de la commune.

Un conseiller propose d'établir une date butoir pour le dépôt des demandes de subventions et suggère que les montants soient définis par rapport aux projets. Une conseillère se demande ce qu'on entend par « projet » pour l'attribution des subventions : il s'agit de tout ce qui pourra dynamiser l'association et la vie du village, comme l'achat d'un équipement, une manifestation, un évènement. Chaque association devra faire sa demande et présenter un projet étudié et complet. Une conseillère suggère d'attribuer une subvention à l'association Porte Ouverte, qui a ouvert sa ligne d'écoute à la commune mais un membre de la commission finances précise que ce type de subvention n'a pas vocation à remercier une personne pour un service rendu. Le siège de cette association peut faire une demande.

Une communication sera faite aux associations afin de présenter le fonctionnement de l'attribution des subventions et une date butoir pour le dépôt des projets.

Proposition de répartition des subventions : **adopté à l'unanimité.**

Autorisation pour attribuer ces subventions dans les conditions et montants définis : **adopté à l'unanimité.**

#### 5. Vote des taux d'imposition

La taxe d'habitation est en train de disparaître. À partir de cette année, l'État ne verse plus de compensation directe, mais réattribue aux communes la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à son taux de 2020, fixé à 13,97 %. Cette part vient majorer la part communale donc le taux passe de 7,34% (taux actuel de la TFPB pour la commune de Villebois) à 21,31%, qui devient le nouveau taux de référence.

Il est important de noter que cette modification de taux n'impacte que la redistribution de cette taxe par l'État et que, par conséquent, les impôts payés par les habitants n'augmentent pas. L'État va nous reverser à notre commune ses 7,34 % et les 13,97 % de la part départementale.

Le Maire propose de rester, cette année encore, sur les taux déjà en vigueur :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties                    21.31% (7.34% + 13,97%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties            34.80%

**Adopté à l'unanimité.**

#### 6. Affectation des résultats

Une réunion des conseillers a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril dernier afin de recenser et prioriser les projets d'investissement à mettre en œuvre, dont la liste a été établie pour prévoir l'affectation du résultat de l'année 2020 sur le budget 2021.

Concernant les projets du budget principal, une conseillère s'alarme du prix du poêle à granulés pour l'appartement de l'école, il est alors précisé que le prix du devis comprend, en plus de l'appareil, l'installation de ce dernier, le conduit, la cheminée, etc. Un conseiller demande des précisions sur la nécessité de racheter un mini tracteur. Le 1<sup>er</sup> adjoint explique que le matériel actuel est vieillissant et va nécessiter à court terme des dépenses d'entretien importantes. La reprise de ce dernier entrainera un avantage pécuniaire certain qui ne sera plus valable d'ici peu, d'autant plus après avoir engagé des frais pour le réparer cette année.

Les résultats de l'exercice 2020 sont rappelés aux conseillers par le Maire et il est précisé que des subventions seront demandées pour chacun des projets d'investissement, dont les fonds viendront s'ajouter en recettes à ceux prévus au budget. Les subventions inscrites au budget primitif sont uniquement celles déjà accordées, ainsi qu'une part des fonds de concours de la CCPA qui pourra être versée pour le tracteur par exemple.

Le Maire rappelle ensuite les projets d'investissement pour le budget de l'eau pour 2021. Le 1<sup>er</sup> adjoint explique les travaux prévus sur le surpresseur en 2021, destinés à permettre la distribution d'eau potable de et vers Sault-Brénaz en cas de besoin. Étant donné l'ancienneté du réseau d'eau à Villebois, il faut prévoir un bypass sur la conduite principale afin d'éviter des dégâts sur le réseau et permettre l'utilisation de l'eau par la défense incendie.

Pour la liste des projets au budget communal et au budget eau : **adopté à l'unanimité.**

Pour l'affectation du résultat au budget communal 2021 :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement représentant 21 298,79 € reste en investissement,
- Et le solde d'exécution du fonctionnement d'un montant de 160 982,16 € sera réparti de la manière suivante : 146 567,81 € à l'investissement et 14 451,16 € au fonctionnement : **adopté à l'unanimité.**

Pour l'affectation du résultat au budget eau et assainissement 2021 :

- Le solde d'exécution de 132 852,91 € de la section d'exploitation reste à l'exploitation,
- Et celui de la section d'investissement d'un montant de 87 874,15 € reste dans la section d'investissement : **adopté à l'unanimité.**

Autorisation à la passation des marchés : **adopté à l'unanimité.**

Autorisation à demander des subventions pour ces projets : **adopté à l'unanimité.**

### 7. Budget Primitif

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 de la Commune qui est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 622 290,16 €

Dépenses : 622 290,16 €

Section d'investissement :

Recettes : 226 802,89 €

Dépenses : 226 802,89 € : **adopté à l'unanimité**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement qui est équilibré comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes : 295 108,11 €

Dépenses : 295 108,11 €

Section d'investissement :

Recettes : 351 644,20 €

Dépenses : 351 644,20 € : **adopté à l'unanimité.**

### 8. Rapport de la Chambre des Comptes CCPA

Le Maire propose de valider le rapport de ma Chambre régionale des comptes concernant la CCPA, fourni aux conseillers préalablement au Conseil et disponible en téléchargement sur

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2021-02/ARA202110.pdf>. La chambre des comptes a émis des recommandations et le Président de la CCPA a rédigé une réponse, elles sont lues par le Maire. Une conseillère souligne qu'il est appréciable de recevoir les réponses et remarques du Président de la CCPA suite à la publication de ce rapport.

Le Maire propose de prendre une délibération prenant acte de ce rapport : **adopté à l'unanimité.**

#### 9. Location garages

Les 2 garages appartenant à la commune et situés rue de la place ont fait l'objet d'une demande de location par 2 administrés. Ils servaient jusqu'alors de stockage, mais ont été vidés et sont à présent disponibles à une éventuelle location.

Le Maire propose de mettre ses 2 garages en location, et d'en fixer le prix au mètre carré, en se basant sur leur valeur actuelle.

L'étude du marché locatif pour les garages abouti sur une valeur de 2,40 €/m<sup>2</sup>. Le 3<sup>ème</sup> garage étant actuellement loué au prix de 1,13 €/m<sup>2</sup> avec un bail datant de 2001, le Maire propose de trouver un juste milieu avec un prix de 1,70 €/m<sup>2</sup>.

Pour la mise en location des garages : **adopté à l'unanimité.**

Pour louer aux demandeurs les 2 locaux à usage de garage exclusivement : **adopté à l'unanimité.**

Pour la location pour une durée d'un an, avec reconduction tacite avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2021 : **adopté à l'unanimité.**

Pour fixer le tarif de location à 1,70 €/m<sup>2</sup> : **adopté à l'unanimité**

Une conseillère remarque qu'il n'est pas juste que le loyer du garage déjà loué n'augmente pas en même temps, mais le maire rappelle que l'augmentation des loyers est encadrée et limitée par la loi.

Chaque partie pourra résilier le bail par LRAR en respectant un délai de prévenance de 2 mois : **adopté à l'unanimité.**

Autorise le maire à signer ces baux de location : **adopté à l'unanimité.**

#### 10. Redevance d'occupation du domaine public

Le Food Truck « La baraque à ch'Micke », qui propose des spécialités ch'ti et belges, s'installe à Villebois, place de la Verchère les dimanches soir. Cela entraîne normalement une redevance d'occupation du domaine public.

Madame VANARET, membre de la commission Vie du village, a contacté les autres communes l'accueillant, et aucune ne lui demande de redevance. Le Maire propose, comme Madame VANARET, de procéder de la même façon et de valider l'exonération de la redevance d'occupation.

Pour l'annulation de cette redevance pour le propriétaire : **adopté à l'unanimité.**

## **11. information diverses :**

- L'arrêté préfectoral de dissolution du SIABVA est en cours de rédaction. Une fois la délibération prise et publiée, la Mairie prendra contact avec la technicienne du SPANC pour mettre en place la convention de prestation de service à signer avec la Communauté de communes des Pays de Cerdon Rives de l'Ain qui reprend la compétence.
- Concernant la mise en accessibilité de l'arrêt de car des Tilleuls : mercredi 21 avril commencent les travaux de mise en accessibilité. Une communication a été faite par affichage sur les arrêts à proximité : l'arrêt est déplacé devant le cimetière le temps des travaux. La gazette informera également de la déviation mise en place : l'Allée des Tilleuls sera fermée et la déviation se fera par la rue de l'Ancien Tram.
- Le Maire profitera d'une formation sur les pouvoirs de police du maire vendredi 19 avril 2021.
- Le Maire informe que le Tour de l'Ain passera sur Villebois le 20 août 2021 et que les organisateurs sollicitent des volontaires afin de remplir le rôle de signaleurs lors du passage des coureurs.
- Monsieur CHAUDET, conseiller municipal, et Monsieur POLONI, 3<sup>ème</sup> adjoint, présentent au Conseil la réunion à laquelle ils ont assisté avec l'agence départemental des territoires et de l'équipement. La municipalité a souhaité attirer leur attention sur l'état alarmant des escaliers du Mas, sur le risque d'effondrement et donc d'accident. Des démarches devraient être engagées auprès des différents propriétaires.

La séance est levée à 22h15.

VILLEBOIS, le 16 avril 2021,

Pour le Maire et par délégation,  
La 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Isabelle FRADIN DE BELLABRE



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.